

Commune :
ST-HERBLAIN (162)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 3796A

Document vérifié et numéroté le 05/10/2022
A Nantes (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre)
Par LOQUET Christophe
Géomètre cadastre des Finances publiques
Signé

Pôle de Topographie et de
Gestion Cadastre de NANTES
2, rue du Général Margueritte
CS 13513
44035 NANTES CEDEX 1
Téléphone : 02 51 12 86 36

ptgc.440.nantes@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Section : CB
Feuille(s) : 000 CB 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 05/10/2022
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par CHOUQUET S. - PV (2)
Réf. : NA1 19389-052
Le

Modification demandée par procès-verbal de cadastre

